

CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI

Secrétariat Général

MESSAGE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI POUR LE PREMIER DIMANCHE DE L'AVENT 2022

Gardons notre foi et défendons-la, car elle est beaucoup plus précieuse que l'or (1 Pierre 1, 7)

Chers frères et soeurs dans la foi ainsi que vous tous de bonne volonté,

1. Nous, Evêques catholiques, nous vous saluons en vous souhaitant la paix du Christ venu comme le «Prince de la paix» pour nous révéler le vrai Dieu, nous réconcilier avec Lui et nous rassembler dans l'unité¹.
2. Nous vous adressons ce message au début de l'Avent, ce temps favorable qui nous prépare à bien célébrer la fête de Noël. Comme vous le savez, cette fête nous rappelle que nous avons été régénérés par le Fils de Dieu qui s'est fait homme et a demeuré parmi nous afin que celui qui le voit, voie le vrai Dieu². Rendons grâce au Seigneur pour cette régénération, parce qu'il a assouvi la soif – qu'avaient même nos ancêtres – de connaître Dieu, de Le rencontrer et de vivre avec Lui. Si le Fils de Dieu ne s'était pas fait homme, nous n'aurions jamais dépassé le degré de la connaissance de Dieu qu'avaient atteinte nos ancêtres. Comme nous l'enseigne le Concile Vatican II, ils cherchaient Dieu à tâtons comme celui qui cherche quelque chose dans l'obscurité³.
3. C'est Jésus-Christ, Fils de Dieu qui nous a révélé que Dieu est Amour, notre Créateur et notre Père qui nous a créés à son image. C'est surtout Lui qui nous a révélé ce que nos ancêtres ne pouvaient pas imaginer, que les morts ne sont pas anéantis définitivement et qu'ils ne se transforment pas en esprits maléfiques ; mais que celui qui met sa foi dans le Seigneur et aime Dieu, même s'il meurt, ressuscitera à la vie éternelle et ne mourra plus. C'est ici où se trouve le fondement de notre foi et Saint Paul l'affirme en disant: «Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi n'est qu'une illusion»⁴. Que personne ne se laisse duper par les réalités antiques croyant y trouver un avantage. Ce serait comme retourner dans les ténèbres alors qu'il a déjà

¹ Cf. Jn 11, 52.

² Cf. Jn 14,9.

³ CONCILE OECUMÉNIQUE VATICAN II, Déclaration: *Nostra aetate*, n. 2.

⁴ 1 Co 15, 17.

vu où est la lumière, surtout que Saint Jean nous enseigne que le Verbe de Dieu fait homme était «la vraie lumière qui, en venant dans le monde, illumine tout homme»⁵.

4. Ce qui constitue le joyeux fondement de cette foi que nous professons dans l'Eglise catholique est qu'elle est destinée à tous et ne peut pas être le privilège d'une nation ou d'une race. Dès le début, Jésus lui-même a déclaré que la foi est universelle. Cela est confirmé par l'ordre qu'il a donné à ses disciples avant de les quitter: «Allez par le monde entier, proclamez l'évangile à toutes les créatures. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné»⁶. Et nous, nous sommes de ce monde dans lequel il a envoyé ses disciples. Nous sommes donc les premiers héritiers de cette foi. Ce serait une grave erreur de penser que la foi chrétienne est une foi des Européens ou des étrangers. Il est vrai qu'elle nous est parvenue par l'intermédiaire des missionnaires étrangers au moment où les Européens se partageaient les pays de ce monde. Mais ne confondons pas les choses! Eux-aussi, ils l'avaient reçue comme un don leur apporté par ceux qui l'avaient reçue à la Pentecôte, surtout que ce jour-là y étaient présents les gens venus de toutes les nations de la terre⁷. Soyons-en sûrs alors, cette foi n'est pas des Européens.
5. Comme nous entrons dans l'Avent au moment où nous venons d'ouvrir le Jubilé de 125 ans d'évangélisation qui nous a apporté la foi chrétienne. Qu'il soit un moment favorable pour évaluer où nous en sommes à vivre cette foi. Notre vie quotidienne doit être éclairée par la foi de l'Eglise catholique, afin qu'à notre tour, nous puissions être la lumière qui manifeste aux autres le Christ Sauveur de l'humanité.
6. La foi que nous avons accueillie dans l'Eglise est un précieux trésor à garder et à protéger, en évitant les coutumes et les attitudes contraires à la volonté de Dieu. En fait, le Christ nous dit: «nul ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre»⁸. Dans la même perspective, Saint Paul dit ceci: «il vous faut, renonçant à votre existence passée, vous dépouiller du vieil homme qui se corrompt sous l'effet des convoitises trompeuses»⁹. Il est strictement interdit qu'un chrétien puisse vivre sa foi en Dieu et en même temps adorer des personnes ou d'autres créatures. Et d'ailleurs, un proverbe burundais dit que «L'hyène loup ne peut pas parcourir deux sentiers à la fois».
7. Dans la profession de foi chrétienne, nous disons: «Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, de l'univers visible et invisible». Ces paroles de notre *Credo* nous montrent que l'honneur dû à Dieu ne lui est pas concédé par les êtres humains, car il est le Tout-puissant qui a créé le ciel et la terre, l'univers visible et invisible. C'est ici que s'enracine le premier commandement qui nous ordonne d'adorer Dieu et de l'aimer par-dessus tout: «Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul»¹⁰.

⁵ Jn 1, 9.

⁶ Mc 16, 15-16.

⁷ Cf. Act 2, 1-13.

⁸ Mt 6, 24.

⁹ Ep 4, 22-24.

¹⁰ Mt 4, 10; cf. Dt 6, 13-14.

8. Comprendons donc que chaque fois que nous révérions à la place de Dieu un être humain, le plaisir, les richesses matérielles, la science et la technologie, ainsi que toute créature, nous tombons dans l'idôlatry et nous enfreignons ce premier commandement¹¹. En plus, aller prier ou participer à des moments de prière organisés par l'Eglise ou par d'autres par pur légalisme, sans y mettre la foi et l'amour, c'est tromper Dieu qui nous commande de L'adorer avec tout notre coeur¹².
9. Le commandement d'adorer et de servir Dieu seul nous mène au deuxième commandement qui nous ordonne d'honorer le nom du Seigneur: «Tu ne prononceras pas à tort le nom du Seigneur, ton Dieu, car le Seigneur n'acquiesce pas celui qui prononce son nom à tort»¹³. Et chaque fois que nous recourons à l'usage du nom de Dieu dans les rencontres de prière ou dans d'autres réunions, en vue de nos intérêts individuels ou ceux de nos groupes d'appartenance, qui sont contraires à la volonté de Dieu, nous déshonorons Dieu et notre foi. Il est encore blasphématoire de recourir au nom de Dieu pour couvrir les pratiques criminelles et le mensonge, pour maintenir les gens dans l'ignorance ou les gouverner malignement jusqu'à les réduire en servitude. Ceux qui recourent à ces pratiques injurient Dieu, et ainsi ils s'attirent la malédiction.
10. Jésus nous a révélé ce Dieu unique comme le Père qui a fait alliance avec l'humanité tout entière. Son amour et sa paternité se sont manifestés pleinement dans son Fils Unique Jésus Christ, mort pour nous sur la Croix et ressuscité le premier jour de la semaine¹⁴. Pour les disciples du Christ, ce jour de sa résurrection d'entre les morts a été le premier de tous les jours, la première de toutes les fêtes, le jour du Seigneur¹⁵. Raison pour laquelle, l'Eglise, en s'appuyant sur le troisième commandement de sanctifier le jour du Seigneur, oblige les fidèles chrétiens de faire le mémorial de la Passion, de la Mort et de la Résurrection de notre Seigneur Jésus Christ en communion avec le prêtre qui célèbre la Messe du dimanche et des autres jours de fêtes de précepte¹⁶. Et d'ailleurs, «l'Eglise vit de l'Eucharistie»¹⁷.
11. Et alors la Messe peut-elle être remplacée par d'autres prières? Absolument pas! Dans ses débuts au Burundi, l'Eglise a autorisé la célébration de la Parole le dimanche parce que les églises paroissiales étaient encore trop loin des fidèles chrétiens. Elle l'autorise même aujourd'hui pour donner aux malades et aux personnes très âgées – qui sont dans l'impossibilité d'arriver au lieu de célébration eucharistique – l'occasion de méditer la parole de Dieu et de communier au corps du Christ. Cependant, cette célébration de la Parole de Dieu doit être faite en communion avec ceux qui célèbrent l'Eucharistie. Tout fidèle chrétien en bonne santé a l'obligation de participer à la Messe de la communauté des croyants. Cela étant, celui qui, par paresse, se contente de la célébration de la Parole de Dieu, manque gravement à l'obligation de participer à la Messe dominicale. Sachez aussi qu'aucune prière ou réunion

¹¹ Cfr. *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, n. 2113.

¹² Cfr. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 2111.

¹³ Ex 20, 7 ; cfr. Mt 5, 33-34.

¹⁴ Cfr. Mc 16, 9 ; JEAN-PAUL II, Encyclique: *Dies Domini*, 1998.

¹⁵ Cfr. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, 2174.

¹⁶ Cfr. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 2042.

¹⁷ JEAN-PAUL II, Encyclique: *Ecclesia de Eucharistia*, 17 avril 2003.

de prière organisée par l'Eglise ou par d'autres groupes ne peut dispenser de l'obligation de participer à la Messe dominicale.

12. En vertu de sa dignité, l'Eucharistie ne peut être célébrée que dans les lieux préparés selon les dispositions du droit canonique et de la liturgie. Raison pour laquelle l'Eucharistie ne peut pas être célébrée dans n'importe quel lieu de réunion, sauf moyennant l'autorisation délivrée par l'autorité ecclésiastique compétente. Sinon, nous risquerions d'effriter la dignité et la sainteté de ce Sacrement de l'amour, en confondant la cérémonie ordinaire avec la Messe ou en faisant de cette dernière une simple prière faite en attendant le moment de passer à la cérémonie principale.
13. Etant donné que la Messe n'est pas une cérémonie ou une rencontre quelconque des gens, nous vous rappelons que, pendant la célébration eucharistique, l'unique prise de parole autorisée est l'homélie faite par un prêtre ou un diacre qui commente les lectures liturgiques du jour. La célébration Eucharistique n'est donc pas un pur lieu d'échanges ou de discours divers quelque soit leur importance.
14. La foi et la doctrine de l'Eglise ont leur propre identité. En ce temps où les nouvelles confessions religieuses pillulent un peu partout et ont des finalités différentes ou même divergentes, à voir comment certaines d'entre elles se querellent, ce serait une grave erreur d'affirmer qu'être de l'Eglise catholique est la même chose qu'être membre des autres confessions religieuses. Le fait que le premier article de la Constitution de la République du Burundi stipule que le Burundi est une République laïque respectant sa diversité religieuse, signifie que les religions et les confessions religieuses sont égales devant le droit burundais. Mais, cela ne veut pas dire que les religions ou les confessions religieuses ont la même foi, de manière que la doctrine et le fondement de l'Eglise catholique soient les mêmes que ceux des autres religions ou confessions religieuses. La foi et la doctrine de l'Eglise Catholique ont leur spécificité à telle enseigne qu'aucun chrétien fidèle à sa foi ne peut aller prier dans d'autres religions ou confessions religieuses qui n'ont pas la foi catholique. En effet, comme nous vous avons déjà éclairé là-dessus, «contraindre quelqu'un à prier dans une Eglise ou une confession religieuse à laquelle il n'appartient pas ou à prier d'une manière non conforme à sa propre foi, serait une violation du droit à la liberté religieuse de tout être humain, droit reconnu par la même Constitution»¹⁸. S'il en advenait ainsi, chers fidèles chrétiens, nous vous exhortons à défendre votre foi, au lieu de chanceler « par commodité économique ou par peur d'être persécutés»¹⁹.
15. Nous avons jugé bon de vous rappeler la foi chrétienne en insistant sur l'Eucharistie «source et sommet de toute vie chrétienne»²⁰. Comme le Concile Vatican II nous l'exhorte, c'est bon que nous fassions la prière oecuménique pour demander l'unité et la fraternité des chrétiens. C'est aussi bon qu'il y ait la prière interreligieuse en vue de promouvoir la fraternité

¹⁸ Message de la CECAB pour Noël 2018 : *Animés par notre espérance, aidons nos frères et sœurs à vivre ensemble dans l'unité et dans la paix*, 2018, n. 5.

¹⁹ *Idem*.

²⁰ CONCILE VATICAN II, Constitution: *Lumen gentium*, n. 11.

universelle²¹ et de prier ensemble pour la paix fondée sur la vérité, la justice, la liberté et la charité. Néanmoins, toutes ces prières ne se substituent pas à la Messe. Ce serait mieux que la préparation et l'animation de ces prières soient confiées aux représentants légaux des religions et des confessions religieuses. En outre, comme la prière oecuménique du mois de janvier est préparée par les confessions chrétiennes concernées, ce serait mieux que même les autres prières réunissant les religions et confessions religieuses soient préparées par les leaders religieux.

16. Pour terminer, nous vous souhaitons une bonne période de l'Avent. Puisse-t-elle être pour vous un temps propice pour rompre avec le péché et les vices, afin qu'à Noël, vous puissiez accueillir avec amour et joie le Verbe de Dieu fait homme dans le sein de la Vierge Marie. Nous vous anticipons nos vœux de Joyeux Noël et du Nouvel An.

Fait à Kibeho , le 13 novembre 2022

Les Evêques membres de la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi

[Traduction de l'original en kirundi].

N.B. Que ce message soit lu pendant la Messe du premier Dimanche de l'Avent, 27 novembre 2022, à la place de l'homélie.

²¹ FRANÇOIS, Encyclique: *Fratelli tutti*, 2020.

Les Evêques, membres de la CECAB :

✘ S.E. Mgr Joachim NTAHONDEREYE
Evêque du Diocèse de Muyinga et
Président de la CECAB

✘ S.E. Mgr Bonaventure NAHIMANA
Archevêque de l'Archidiocèse de GITEGA, Administrateur Apostolique du
Diocèse de Rutana,
Vice-Président de la CECAB

✘ S.E. Mgr Gervais BANSHIMIYUBUSA
Archevêque de l'Archidiocèse de Bujumbura

✘ S.E. Mgr Jean NTAGWARARA
Evêque du Diocèse de Bubanza

*P.O. Mgr Théogène MURWUWUNDA
Vicaire Général de BUBANZA*

✘ S.E. Mgr Blaise NZEYIMANA
Evêque du Diocèse de Ruyigi

✘ S.E. Mgr Georges BIZIMANA
Evêque du Diocèse de Ngozi

✘ S.E. Mgr Salvator NICITERETSE
Evêque du Diocèse de BURURI

+ Salvator Niciteretse